RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 144

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 05 août 2019 à 10h00 au 11 août 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

- **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

- **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

- **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

➢ **1 lot « 1 séjour Gaulois pour 4 personnes d'une nuit et d'une journée »** d'une valeur unitaire de 837,27 € HT (huit cent trente-sept euros et vingt-sept centimes).

Le séjour comprend :
- 4 (quatre) entrées adulte pour 2 (deux) jours au Parc Astérix ;
- une nuit à l'Hôtel « Les Trois Hiboux », « La Cité Suspendue » ou dans l'un des hôtels partenaires du Parc Astérix, selon le calendrier d'ouverture du Parc et selon la disponibilité des hôtels ;
- Un petit déjeuner et un dîner pour 4 (quatre) personnes ;
- 8 (huit) « bons banquets » d'une valeur unitaire de 10 euros chacun pour le déjeuner, soit 4 (quatre) « bons banquet » par jour.

Les frais de dossiers et frais de parking de l'hôtel sont inclus.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant et ses accompagnateurs devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur domicile et le lieu du Parc Astérix. De même, ne seront pas inclus : les assurances annulation (facultatives), les frais de déplacement et de parking du parc.

Ce séjour est valable pour 4 (quatre) personnes jusqu'au 04 janvier 2020, hors jours de fermeture du Parc Astérix, nocturnes et évènements spéciaux. Le séjour n'est pas cumulable avec une autre promotion en cours. Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (04 janvier 2020) sera définitivement perdu et ne pourra être reporté.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu lors du séjour au Parc Astérix.

Annexe 1

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.